

Commune de SAINT-CLAIR

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL valant Programme Local de l'Habitat (PLUi H)

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

14000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/12/2023 Le Président, Simon Plénet



- LÉGENDE**
- Servitude AC1 : Protection des monuments historiques
  - Servitude AC1 : Monument concerné par la servitude
  - Servitude AC4 : Site patrimonial remarquable
  - Servitude I3 : Passage des canalisations de transport de gaz
  - Servitude I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz
  - Servitude I4 : Transport d'énergie électrique

- PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Annonay
- Zone R : zone fortement exposée
- PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Boulieu-lès-Annonay
- Zone R : zone fortement exposée
  - Secteur Rsp : Equipement sportif
  - Bâtiment en partie concerné par la zone inondable
- PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Saint-Marcel-lès-Annonay
- Zone R : zone fortement exposée

